



Conseil d'Administration du .....

**Motion : pour la mise en place de classes en demi-groupe.**

Les professeurs jugeant le nouveau protocole sanitaire très insuffisant, et s'inquiétant non seulement pour leur propre santé, mais aussi pour celle de leurs élèves, demandent à ce que les classes du ..... soient organisées en demi-groupes, avec alternance sur la journée ou la semaine. Nous demandons que la Direction de ..... mette en place ce dispositif en application de l'article R421-10 du code de l'éducation, qui indique que le chef d'établissement « prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement ». Cela sans changement des emplois du temps mais aussi sans travail à distance supplémentaire. Certes, nous sommes conscients des difficultés de mise en place d'un tel système et des conséquences sur nos progressions, mais il s'avère nécessaire au vu des circonstances sanitaires présentes et de la réalité des effectifs de nos classes.